



PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture
SECRETARIAT
GENERAL
Direction des Relations
Externes
et du Cadre de Vie

Saint-Denis, le 14 avril 2017

ARRETE N° 749
portant délégation de signature
à **Mme Denise HONG-HOC-CHEONG**,
chargée de mission auprès du préfet

LE PREFET DE LA REUNION,
chevalier de la Légion d'honneur ,
officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de **M. Dominique SORAIN**, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;
- VU** le décret du 8 janvier 2015 portant nomination de **M. Maurice BARATE**, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de La Réunion ;
- VU** l'arrêté de la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social en date du 27 janvier 2016 mettant à disposition du préfet de La Réunion **Mme Denise HONG-HOC-CHEONG** ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture ,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à **Mme Denise HONG-HOC-CHEONG**, directeur du travail, chargée de mission auprès du préfet de La Réunion, à l'effet de signer les actes relevant de ses attributions, à l'exclusion des contrats, des arrêtés, des décisions ayant un caractère général ou de portée réglementaire et des correspondances adressées aux parlementaires, au président du conseil régional et à la présidente du conseil départemental.

ARTICLE 2 : La présente délégation ne fait pas obstacle à l'exercice par la délégataire d'un droit de retrait dans les circonstances où elle estimerait que son intervention pourrait comporter un risque sérieux d'évocation d'un conflit d'intérêt. Elle en informerait alors immédiatement l'autorité hiérarchique supérieure.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de La Réunion et **Mme Denise HONG-HOC-CHEONG**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat à La Réunion.

Le préfet,



Dominique SORAIN